



Avis public

La direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de l'Outaouais a déclaré que la situation COVID-19 est passé au « palier 3 – Alerte » le 22 septembre dernier. Le Québec vit actuellement une 2^e vague de la pandémie et notre région est sous la mire. Nous vous invitons à prendre connaissance des détails à partir du site web Quebec.ca

En fonction du présent contexte, le conseil municipal a décidé de tenir ses prochaines rencontres de comité plénier ainsi que les séances du conseil à huis clos. Donc, la prochaine séance du conseil municipal sera tenue en visioconférence, sans public, le 14 octobre 2020, à compter de 19h00.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle, dont l'application sera temporaire. La municipalité a le devoir d'y recourir de façon raisonnable et lorsque les circonstances le justifient.

L'objectif de cette mesure est de permettre au conseil municipal de continuer de prendre des décisions nécessaires au fonctionnement de la municipalité, sans compromettre la santé des élus et des citoyens.

Bien à vous, Monsieur le maire Gary Lachapelle